Trente-huitième Année — N° 6 | UN NUMÉRO : 15 CENTIMES | VENDREDI 6 JANVIER 1893.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois. . . 26 fr. . . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 23. — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 5 JANVIER 1893

LES SUBVENTIONS

aux Chambres de Commerce françaises à l'étranger

Bien des fois déjà nous avons fait ressortir dans ce journal, les services que rendent au commerce d'exportation les Chambres de Commerce françaises installées à l'étranger : nous avons dit que ces utiles institutions devaient être soutenues et nous croyons qu'il serait injuste et dangereux de ne pas encourager l'un des modes les plus pratiques de la représentation.

Nous trouvons dans le dernier bulletin de la Chambre de commerce française de Milan, un appel, nous pourrions dire désespéré, au Parlement.

M. Lucien Salomon, le dévoué président, sollicite des Chambres une allocation suffisante pour maintenir l'œuvre qu'il dirige avec un zèle au-dessus de tout éloge.

Nous transcrivons un passage de la requête :

« Dans le principe, dit M. Salomon, au moment de notre création (1885), nous avons eu l'illusion de croire qu'après la période de préparation, d'organisation, nous pourrions nous passer de la subvention ministérielle et couvrir au moyen de cotisations de nos membres en France et en Italie, toutes nos dépenses; nous avions même l'espoir d'obtenir des recettes supérieures à nos frais et de pouvoir ainsi créer un fonds de réserve.

« Notre ambition consistait à vouloir nous passer de l'appui matériel du gouvernement et à ne lui demander, dans la mesure la plus large, que son seul appui moral.

« Nous nous étions dit ceci :

« Le commerce général de la métropole ne manquera pas de nous soutenir ; les industriels et négociants qui font des affaires en Italie sont nombreux, ils viendront à nous ; nous comptions également sur la participation effective des Chambres de commerce de France, établies dans les régions qui travaillent avec l'Italie : il en sera de même, pensions-nous, de la plus grande partie de nos Chambres Syndicales, de nos grands établissements industriels et financiers, etc.

« En demandant à nos grandes chambres de commerce 200 fr. par an pour devenir leur *correspondant attitré*; 25 fr. comme minimum à nos Chambres Syndicales et le même taux à toute l'industrie et à tout le commerce ayant des intérêts en Italie, il nous semblait qu'après fort peu d'années d'exercice, nous devions réunir facilement un millier d'adhérents, ce qui était suffisant et au delà, pour assurer tous nos services, pour les améliorer et les développer. Nous songions même à constituer une réserve qui, plus tard, nous aurait permis de créer à nos côtés et sous notre surveillance, d'autres institutions françaises, une école, une station bacologique etc.

« Nos illusions ont été de courte durée et, hélas! l'expérience acquise nous a fait promptement reconnaître qu'il fallait renoncer à la réalisation de notre rêve. »

M. Lucien Salomon se plaint amèrement de ce que le concours des Chambres de Commerce de la métropole lui a manqué. Nous devons lui faire remarquer que malheureusement la plupart de nos Chambres de Commerce ne disposent que de ressources absolument insuffisantes : nous nous sommes élevé déjà contre ce grave inconvénient qui entrave l'action des représentants les plus autorisés des intérêts industriels.

Cette réserve faite, nous nous associons pleinement à la demande du distingué président de la Chambre de commerce française de Milan et nous souhaitons que sa voix soit entendue en haut lieu. J. P.-L.

LES CONSPIRATEURS

Les journaux opportunistes ont raison de dire qu'il y a une conspiration.

Mais les conspirateurs ne sont, comme ils voudraient le faire croire :

Ni les jésuites,
Ni les anciens boulangistes,
Ni les monarchistes ;

Les véritables conspirateurs sont les francs-maçons.

La secte franc-maçonnique, qui se compose de quelques milliers d'individus, est arrivée au pouvoir avec l'avènement de la République opportuno-radicale. C'est elle qui gouverne et exploite la France. Elle s'est emparée de toutes les fonctions publiques. Elle occupe toutes les places bien rétribuées. Elle dispose du budget. Elle a les mains dans toutes les grandes affaires, dans tous les marchés de fournitures militaires. On trouve les F∴ partout où il y a des profits à récolter. La France travaille pour quelques milliers de jouisseurs qui composent la secte.

Les francs-maçons ont réalisé, sous le régime actuel, le programme qu'ils se sont tracé depuis longtemps :

Vainqueurs, fortifiés aux lieux marbordables.
Nous vivrons arrogants, vénères, formidables.
. . . . . .
« Nous régnerons. La tourbe obéit comme l'onde.
Nous serons tout-puissants, nous régirons le monde;
Nous posséderons tout : force, gloire et bonheur;
Et nous ne craindrons rien, n'ayant ni foi ni règles. »

Ils trouvent que le pouvoir, avec toutes les satisfactions et toutes les jouissances très palpables qu'il procure est une bonne chose. Ils ne veulent pas le lâcher. Et ils conspirent pour maintenir leur domination *per fas et nefas*.

M. Floquet et M. Bourgeois, qui sont deux des plus grands personnages de la secte, ont reçu de la franc-maçonnerie la consigne formelle de tenir bon, malgré vents et marées, suivant l'expression populaire, c'est-à-dire de rester au pouvoir n'importe comment. Chacun d'eux aura son poste de combat dans la bataille qui va se livrer pour le pouvoir : M. Bourgeois sera chargé de *faire* les prochaines élections et M. Floquet de garder le Palais-Bourbon, afin d'y maintenir le foyer d'influence et d'action de la secte franc-maçonnique.

La raison d'État franc-maçonnique tend à se substituer à la conscience publique, à l'honneur de la France, aux principes de la Révolution française. Les Frères trois-points diraient volontiers, comme autant de Louis XIV au petit pied :

« L'Etat, c'est nous. »

M. Brisson, l'incorruptible, est mis à l'index, et l'excommunication franc-maçonnique le guette. Les Frères trois-points professent ouvertement la doctrine : que la fin justifie les moyens. Les gens de la congrégation maçonnique estiment qu'ils ont parfaitement le droit d'abuser de la confiance des citoyens et de prendre leurs économies, comme on l'a fait aux dernières élections, pour défendre leur République, c'est-à-dire pour assurer la perpétuité de leur domination spirituelle et temporelle. Avant tout, ils tiennent à ne pas se dessaisir du soin de *faire* les élections, car les élections sont la source de tout pouvoir et de toute fortune.

Il faut dénoncer à la France la conspiration formée par la secte franc-maçonnique pour se substituer à la volonté nationale et pour maîtriser par ruse ou par force le suffrage universel.

Il faut que les contribuables français sachent que s'ils travaillent et payent l'impôt, ce n'est pas dans l'intérêt de la France ni même de la République, mais bien de quelques milliers de politiciens, dont les chefs de la franc-maçonnerie surveillent le recrutement et conservent toujours la direction spirituelle.

Il faut que les fonctionnaires de tout ordre, que nos soldats et nos marins, si attachés à leurs devoirs, si dévoués à la patrie, sachent qu'ils servent, non point la patrie, mais une congrégation secrète qui n'a d'autre idéal que le contentement de ses appétits, d'autre culte que celui du veau d'or.

Il faut enfin que M. Carnot comprenne que s'il a la faiblesse de se prêter aux combinaisons politiques des grands chefs de la secte franc-maçonnique, il sera l'une de leurs victimes et qu'ils saisiront la première occasion de le chasser de l'Elysée pour prendre sa place.

La véritable conspiration, la voilà !

(Soleil) H. de Kerohant.

LES NOMINATIONS

D'INSTITUTEURS ET D'INSTITUTRICES

Un journal annonce que le nouveau ministre de l'instruction publique vient d'inviter les préfets, par circulaire, à ne plus procéder aux nominations d'instituteurs et d'institutrices primaires que sur la proposition des inspecteurs d'académie.

Si la nouvelle est exacte, on ne peut qu'applaudir à la mesure prise par M. Dupuy.

Dans l'administration de l'enseignement primaire, comme dans bien d'autres, l'usage s'est introduit de tenir beaucoup trop de compte des recommandations politiques, et de laisser les députés, les sénateurs et leurs agents exercer une excessive influence sur les nominations du personnel.

En même temps que la législation, depuis dix années, tendait de plus en plus à rompre tout lien entre l'école et la commune, l'instituteur, affranchi de l'ingérence de l'autorité municipale, tombait dans une dépendance qui n'était pas moins étroite et qui, certainement, offrait plus d'inconvénients, celle des politiciens. Le bon ou le mauvais vouloir de ces puissants personnages influait au moins autant sur les nominations et sur l'avancement que les notes hiérarchiques. Dans bien des endroits, l'instituteur est devenu ainsi une manière d'agent électoral, et on n'a guère le courage de l'en blâmer, quand on songe que, loin de lui interdire toute action politique, l'administration est plutôt disposée à le pousser dans cette voie, ou tout au moins, à ne pas le protéger contre les rancunes qu'il excite en refusant d'y entrer.

Le jour où le personnel de l'enseignement primaire se saura assuré de n'avoir pas besoin de la bienveillance des politiciens pour obtenir des faveurs ou pour éviter des disgrâces, il sera plus porté à se renfermer dans ce qui devrait être sa seule fonction. Mais on peut penser, sans être accusé de trop de scepticisme, que ce jour n'est pas arrivé encore, et qu'il faudra plus et mieux qu'une circulaire pour en hâter la venue.

LE MOUVEMENT CORPORATIF EN FRANCE

D'après l'*Annuaire des Syndicats professionnels* on comptait en France, au 31 décembre 1891, 1,259 syndicats établis conformément à la loi du 21 mars 1891 et jouissant par conséquent de la personnification civile. Il en existait en outre, 162 constitués en dehors de cette loi.

Le développement de ces syndicats a été rapide. Leur nombre était de 68 en 1884; il a monté à 221 en 1885. Nous le voyons à 725 en 1888, à 1,006 en 1890, et à 1,250 en 1891, déduction faite des syndicats qui se sont dissous.

Les syndicats existants ne comprennent pas seulement des ouvriers proprement dit, ils comprennent aussi 36 syndicats de commerce, qui comptent environ 10,000 membres, et 750 syndicats agricoles qui en comptent 269,298.

Les syndicats mixtes composés de patrons et d'ouvriers sont peu nombreux. Ils ne comprennent que 16,773 membres, alors que les syndicats exclusivement ouvriers en comprennent 205,152.

Les institutions créées par tous ces syndicats sont loin de pulluler. Ils n'ont fondé jusqu'à présent, que 25 caisses de retraite et 31 caisses d'épargne.

SOCIALISME

LE COMITE DES ONZE

Le comité des onze n'existe plus. Après Jourde et Boicervoise, Guesde, Allemane et Camélinat se retirent bruyamment. Ils ne veulent pas, disent-ils, prêter la main aux manœuvres anarchistes. En réalité, ils espéraient transformer le comité en comité électoral, mais du moment qu'il s'agit de s'exposer, ils mettent prudemment leur personnalité à l'abri.

Ils ont été remplacés dans le comité par de purs anarchistes. Ceux-ci, partisans de l'action quand même, veulent recourir aux moyens violents et paraissent, plus que jamais, décidés à manifester le 10 janvier.

Le comité prépare un appel très violent au peuple. Quelques affiches incendiaires, placardées sur les murs de Paris, ont été arrachées.

Les journaux officieux annoncent que le 10 janvier des précautions extraordinaires seront prises autour de la Chambre. Nous ne doutons pas que ce jour-là l'émeute sera facilement balayée, mais il y a tout lieu de craindre des manifestations plus sérieuses pour un avenir prochain.

L'OPINION DE M. JULES GUESDE

Un rédacteur du *Matin* a eu, avec M. Jules Guesde, au sujet de la réunion de la Maison du Peuple, et du comité des Onze, une conversation qu'il raconte en ces termes :

« — Vous êtes allé à la réunion de la Maison du peuple; vous y avez été nommé membre de cette fameuse commission des onze.

» — Nous sommes allés au meeting de la Maison du peuple tout comme nous sommes allés aux réunions de la Ligue d'action révolutionnaire. Chaque fois qu'on tente, par n'importe quel moyen, de faire cesser les divisions qui nous réduisent à l'impuissance, nos groupes du parti ouvrier répondent : « Présent ! » C'est surtout en ce moment que, toute querelle cessante, nous devons faire action commune, alors que toutes les réactions coalisées tentent l'assaut de la République, compromise par le panamiste de la bourgeoisie opportuniste.

» Le socialisme révolutionnaire doit prendre les devants, se mettre à la tête de l'indignation publique, pour déjouer les manœuvres des monarchistes, des ralliés et de leurs congénères antisémites.

» C'est pour cela que nous sommes allés salle Leger et à la Maison du peuple. Pour crier à tous les socialistes : « Pas d'exclusion! » ne distinguons pas ceux qui sont allés rue Cadet et ceux qui sont allés rue de Sèze. Comme nous ne sommes allés ni ici ni là, nous avons quelque qualité pour tenir ce langage.

» A la Maison du peuple, les pétardiers de l'anarchie ont fait des leurs. On voudrait bien que nous fussions assez serins pour faire le jeu de l'ennemi par des fantaisies à la Ravachol ou à la Recambole. Je n'ai pas même protesté contre l'inscription de mon nom sur cette cocasse liste des onze. Cela n'en valait vraiment pas la peine. Protester eût été prendre la chose au sérieux. Et comment prendre au sérieux l'organisation publique d'un comité chargé de préparer l'insurrection en convoquant le peuple à jour fixe sur la place de la Concorde et en lançant un appel à l'armée? C'est de la conspiration d'opérette, cela. Non, vous dis-je, on ne nous fera pas faire à ce point les affaires de la préfecture de police.

» — Cependant, disons-nous, la Maison du peuple n'est pas une organisation anarchiste. Comment donc se fait-il que les anarchistes y aient ainsi leurs coudées franches ?

» — La Maison du peuple est très hospitalière, nous répond M. Jules Guesde.

» — Ne croyez-vous pas, insistons-nous, que la Maison du peuple tolère les anarchistes pour éviter la casse des bouteilles, des verres et du mobilier? Elle paierait aux anarchistes une prime d'assurance en leur permettant d'envoyer deux ou trois orateurs aux réunions qu'elle abrite. Le souci tout conservateur de sauvegarder leur matériel donnerait le secret de la condescendance des socialistes de la Maison du peuple à l'égard des anarchistes?

» — Je ne sais. En tous cas, l'explication est amusante.

» — Etes-vous résolu à employer les moyens révolutionnaires dans la crise que nous traversons?

» — En ce moment et dans les circonstances actuelles? Pour quoi faire? Les moyens que nous fournit la légalité nous suffisent. En ce moment, cette légalité combat pour nous. Ce serait montrer une inintelligence absolue de la situation. Entendons-nous : nous ne répudions pas les moyens révolutionnaires et nous les emploierions si nous y avions intérêt. Aujourd'hui, toutes les chances sont pour nous, et par les seules voies légales. Pourquoi gâter notre affaire en employant d'autres moyens? Nous avons trop conscience de notre responsabilité et des chances que nous donnent les événements.

» — Et les réunions de salle Léger ?

» Des journaux bien informés prétendent que la commission des onze y tient ses assises dans le plus grand secret. Le secret est encore plus grand qu'on ne croit, jamais il n'y a eu de réunions aussi secrètes que celles des onze, qui n'ont, d'ailleurs, jamais été onze, ni *même cinq, puisqu'elles n'ont jamais eu lieu*. Les mêmes journaux rattachent à l'organisation formée ou plutôt en formation à la salle Léger, la réunion des députés socialistes et ex-boulangistes socialistes sur convocation de Cluseret. Les deux choses sont absolument différentes. Je ne sais à quoi se résoudront les députés en question, mais ce que je sais, c'est qu'à la salle Léger sont réunis tous les éléments organisés et disciplinés du socialisme parisien et les représentants de tous les groupes des organisations socialistes des départements.

» Comme je l'ai dit, le prolétariat parisien qui a derrière lui les journées de Juin et la Commune, n'avait qu'à dire : « Je suis là. » Il l'a dit à la salle Léger. Pour l'instant, cela suffit.

» — Et la mirifique organisation des forces révolutionnaires par M. Protot?

» — Demandez aux socialistes de la génération actuelle: Qui est M. Protot ? Tous vous répondront : Connais pas ! Il doit bien avoir autour de lui quatre vieillards qui tisonnent les cendres de leurs souvenirs en regardant leurs manches, veuves des galons que la bénévole Commune y cousit. Ce n'est pas même un revenant, pas même un fantôme. C'est une ombre. L'ombre caricaturale de Félix Pyat. »

Pour M. Paul Brousse également, qui est, comme on le sait, le chef de la fraction la plus importante du parti possibiliste, le comité des onze n'existe pas.

MENACES SOCIALISTES EN ALLEMAGNE

Les révélations sur le fonds guelfe ne suffisent plus au *Vorwaerts*, pour remuer les masses ouvrières. L'organe central socialiste allemand prétend que Bismarck a été « de sa glorieuse et victorieuse année de 1793 », puis il assure à la société capitaliste que le bourreau est sur le seuil et que les fossoyeurs sont prêts!

Jamais pareil langage terroriste n'a été tenu en Allemagne. Du reste, ce n'est pas étonnant. En ce moment, les masses ouvrières de Berlin courent tous les soirs à des représentations de tableaux vivants, figurant la prise de la Bastille, celle des Tuileries et Louis XVI au pied de l'échafaud; le tout est accompagné de trépignements de joie et de musique de circonstance, notamment de l'ouverture de *Robespierre*, de Littolf et de la *Couronne funéraire* de Saint-Saëns.

LES SCANDALES DU PANAMA

Cornélius Herz

A propos des recherches faites pour retrouver Cornélius Herz à Londres, le *Morning Post* publie ce matin l'information suivante :

« Hier matin, le célèbre policier Meiklejohn, ancien détective de Scotland Yard, a adressé au docteur Herz, à Burlington hôtel, la lettre ci-dessous :

« Monsieur,

» On m'a chargé, à votre sujet, de faire une enquête » qu'avec votre aide je veux tâcher de mener à bonne » fin, sans la rendre publique, ni faire de peine à vous, » ni à Mme Herz. Il faut que je puisse déclarer que je » vous ai vu aujourd'hui, de mes propres yeux vu, afin » de réduire à néant les doutes éprouvés par certains détenteurs de titres de Panama.

» Le bruit court, en effet, que vous vous trouvez à » Vienne. Ma mission peut être accomplie en quelques » minutes et dans le plus grand secret, sans éveiller les » soupçons du personnel de l'hôtel.

» Dans ce but, j'irai moi-même à Burlington hôtel cette » après-midi, à cinq heures. Je vous ferai passer une » carte au nom de Brown.

» Il faut absolument que je vous voie de mes propres » yeux. Je ne puis pas échouer dans une mission aussi « simple. Si vous me refusez de vous prêter à l'exécution » de cette mission qui n'a aucun caractère d'hostilité à » votre égard, j'emploierai alors les moyens qu'une long» gue expérience et des capacités spéciales pourront me » suggérer.

» J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant ser» viteur,

» Signé : J. Meiklejohn,

» Ancien détective de sûreté, à Scotland-Yard. »

Le policier, interrogé par des journalistes sur les résultats de cette tentative, ne leur a pas caché le dégoût que lui inspirait la conduite du docteur Herz à son égard. Il avait envoyé sa lettre de très bonne heure, dans la matinée, par les soins d'un commissionnaire confidentiel. Celui-ci s'étant rendu à l'hôtel, on lui fit dire d'abord que le docteur n'habitait pas à Burlington-hôtel, puis on le rappela; on le fit attendre un certain temps. On lui demanda par quelle personne il était envoyé; on parlementa avec lui pendant plusieurs heures sans lui donner de réponse satisfaisante.

Meiklejohn se rendit lui-même à l'hôtel à 5 heures. Le concierge lui répondit d'abord que le docteur y était, puis un instant après, qu'il était sorti, et puis plus tard qu'il était allé à la campagne, qu'il n'avait reçu la lettre mais qu'il ne pouvait absolument pas voir Meiklejohn ce soir.

Meiklejohn est un policier déterminé, et il a juré qu'il verrait M. Herz, en chair et en os, ou qu'il mourrait plutôt.

La réélection de M. Floquet

M. Floquet, qui avait, affirmait-on, sans démenti il y a peu de temps encore, renoncé à se représenter à la présidence de la Chambre pour la prochaine session, paraît avoir définitivement changé d'avis. Cela résulte de la note suivante publiée par le *XIXe Siècle* :

« Certains journaux, désireux sans doute de sortir un candidat de leur choix, annoncent que M. Floquet a clairement exprimé son intention d'abandonner le fauteuil présidentiel.

» Rassurons-les, M. Floquet se présentera le 10 janvier, à la présidence de la Chambre. Il est facile de comprendre que la campagne menée contre lui en ces derniers temps pourrait tout au plus avoir pour résultat de le faire persévérer dans cette résolution.

» Et nous ajouterons que, très probablement, l'honorable président sera seul candidat républicain. »

Le rapport Jacquet

La *Libre Parole* publie ce qui suit au sujet d'un rapport important fait par M. Jacquet sur le Panama, et défavorable à l'entreprise.

« On a beaucoup parlé du rapport Rousseau. A d'autres points de vue, le public n'aurait pas moins d'intérêt à connaître le rapport de M. Jacquet, inspecteur général des ponts et chaussées.

» Voici les faits :

» Ce fut sur une mission de M. de Lesseps que M. Jacquet se rendit dans l'isthme de Panama, au moment où le gouvernement allait donner une mission semblable à M. Rousseau.

» Quelles furent les conclusions de M. Jacquet?

» Ce ne fut qu'après la déconfiture de la Compagnie de Panama, et peu de temps avant sa mort, que M. Jacquet se décida à découvrir une partie de ce qu'il avait constaté.

» Il avait nettement conclu à la chute certaine de l'entreprise, au moins de la manière dont elle était conduite alors ; pour lui, elle n'avait de chances de salut que par la substitution d'un canal à écluses.

» Il s'en ouvrit à M. de Lesseps qui ne tint aucun cas de cette communication. Ce dernier refusa même le rapport écrit qui lui était donné. M. Jacquet, pour se décharger de la mission qui lui avait été confiée, fut obligé d'expédier ce rapport sous pli recommandé.

» M. Jacquet était, disait-il, en pleine communauté de vues avec M. Rousseau.

» On se demande maintenant ce que ce document est devenu. L'instruction doit le posséder, à moins que la Compagnie n'ait pris la précaution de le faire disparaître dès avant sa chute.

» Il est certain, en effet, que la divulgation des conclusions autorisées de M. l'inspecteur général Jacquet *constituait une présomption nouvelle de faute lourde et* aggraverait l'imputation d'escroquerie qui pèse sur les administrateurs du Panama.

» Cette révélation est cependant d'autant plus nécessaire que M. Jacquet a observé, de son vivant, plus de délicatesse et de discrétion.

» Où est le rapport Jacquet?

» Que contient-il dans toute sa teneur?

» M. le conseiller Prinet l'a-t-il connu? »

L'instruction judiciaire

On lit dans le *Paris* :

« M. Franqueville, ainsi que nous l'avons annoncé, se hâte de terminer l'instruction qui lui a été confiée, sans négliger cependant aucun détail propre à faire la lumière et à étayer le réquisitoire qu'il va rédiger sous peu de jours.

» Il a interrogé ce matin les détenus et attend cette après-midi MM. Thévenet et Devès.

» A la demande de M. Thévenet, il a également assigné, à titre de témoin, M. Dupuy, sénateur des Hautes-Pyrénées.

» Un incident que l'on ne prévoyait point, s'est produit hier et nous savons que l'honorable juge d'instruction est actuellement appelé à le régler. L'affaire est des plus délicates et l'on garde, sur sa nature, le plus grand secret. Demain, sans doute, il nous sera permis de donner sur ce point quelques renseignements sans gêner la marche de l'instruction.

» Disons toutefois, sans vouloir rien préciser, que l'incident en question n'est point sans gravité, que rien ne le pouvait faire présager et qu'il risque de retarder quelque peu le résultat définitif.

» M. Franqueville a, d'ailleurs, à ce sujet, conféré ce matin avec ses chefs. »

Le juge d'instruction, M. Franqueville, ne sait pas encore lui-même, malgré tout ce qui a été dit à ce sujet, l'époque exacte où il pourra clore l'instruction.

L'interrogatoire des inculpés est pour ainsi dire, terminé ; mais l'examen des dossiers des nombreuses pièces saisies, nécessite leur présence presque constante chez le juge.

M. Franqueville découvre à chaque instant de nouveaux faits qui demandent à être expliqués soit par divers témoins mêlés à l'affaire du Panama, soit par les administrateurs, soit par les inculpés, soit par les toucheurs de chèques.

M. Franqueville, juge d'instruction, a reçu ce matin les dépositions de MM. Dupuy, Thévenet et Devès, sénateurs.

MM. Cottu, Sans-Leroy et Marius Fontane ont été extraits à une heure, de Mazas.

M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, a été chargé de recherches dans diverses banques ayant servi d'intermédiaires pour les chèques touchés.

Le chèque Lichtenstein

Une note d'origine officieuse affirme que le chèque de 3.000 francs, touché par un M. Lichtenstein, l'a été non par l'ancien officier d'ordonnance du Président de la République, mais par un publiciste de ce nom.

Le mystérieux X...

La *Bouche de fer*, que rédige l'ancien communard Gronsset, dit connaître le mystérieux X..., que M. Andrieux a refusé de nommer devant la Commission d'enquête et dont il a confidentiellement donné le nom au ministre de la guerre. Ce serait autre que M. Herbette, notre ambassadeur à Berlin.

La *Bouche de fer* ajoute :

« 1° Le secret de la poudre sans fumée a été vendu, il y a moins de quatre ans à l'Allemagne et à l'Angleterre;

» 2° Le baron Jacques de Reinach a été un des agents directs du marché;

» 3° Cornélius Herz en a la preuve. Il se servait de cette arme terrible (parmi beaucoup d'autres) pour « faire chanter » Jacques de Reinach. C'est pourquoi il a été, à Londres, l'objet d'une tentative d'assassinat, contée par le *Times* et les autres journaux anglais ;

» 4° Il avait mis son silence au prix de cinq millions de dollars. Jacques de Reinach n'a pu en donner que trois et demi, en faisant fondre de tout bois ;

5° Cornélius Herz exigeait sa livre de chair. Au moment où les poursuites contre le Panama furent décidées, Jacques de Reinach, absolument ruiné, à bout d'expédients, sous le coup d'une accusation de trahison, avec le bagne en perspective, a choisi le poison.

Chez M. Andrieux

Paris, 4 janvier. — Nous avons été demander à M. Andrieux ce qu'il pouvait y avoir d'exact dans l'information de la *Bouche de fer*, suivant laquelle l'X... de M. Andrieux serait M. Herbette, notre ambassadeur à Berlin :

« Cette information, nous a répondu M. Andrieux, est absolument fausse. Il faut, voyez-vous, se défier de tout ce qui se dit à mon sujet en dehors de moi-même. Qu'on sache bien que je ne ménagerai personne, que les noms que je croirais bon de faire connaître, je les dirais, mais à mon heure. Au moment opportun, chacun aura son tour. »

Saisie d'un télégramme important

Si l'on en croit les bruits qui circulent au palais, M. Franqueville aurait saisi un télégramme adressé à M. Ch. de Lesseps.

Ce télégramme fournirait, à l'instruction, un élément important et de nature à produire un incident d'une certaine gravité.

Dissentiments ministériels. — Une altercation entre M. Ribot et M. Bourgeois

Paris, 4 janvier. — De graves dissentiments existent et s'accentuent au sein du ministère.

Il paraît que quelques-uns des collègues de M. Ribot le dénonceraient ou le feraient dénoncer par une feuille amie comme ayant fait appel aux usages gouvernementaux de M. Floquet. D'après ces on dit, une partie des fonds secrets du ministère des affaires étrangères aurait été détournée de leur destination régulière.

D'autre part, les adversaires du ministre de la justice prétendent que, lors de son très court passage à la préfecture de police, M. Bourgeois aurait reproché au directeur du Laboratoire municipal de s'être prononcé contre son beau-père, négociant en vins de champagne, dans une analyse chimique nécessitée par un procès ce dernier eût à soutenir contre un de ses gros clients de Paris. Ces reproches, assure-t-on seraient consignés dans une lettre écrite à ce moment par M. Bourgeois et qu'on tiendrait suspendue sur sa tête, comme une menace.

Enfin, et voici qui met le comble à tous ces bruits dont nous ne garantissons pas autrement l'exactitude, il paraîtrait qu'hier, au cours de la visite que M. Ribot a faite à M. Bourgeois, qui sous prétexte d'indisposition, n'avait pas voulu assister au Conseil, il y aurait eu, entre les deux ministres, et dans le propre cabinet de M. Bourgeois « un échange d'arguments peu usités dans le monde parlementaire, » ainsi s'exprime, du reste, un journal du soir.

Les bruits montrent tout au moins quel est l'état d'esprit qui règne dans le cabinet.

Paris, 4 janvier. — On lit dans l'officieux *Courrier du Soir* :

« Nous ne démentons pas d'une façon absolue les rumeurs de remaniement ministériel, mais nous pouvons affirmer toutefois que rien ne sera décidé avant le Conseil de samedi prochain. »

Arrestation de M. Blondin, fondé de pouvoirs du Crédit Lyonnais

Paris, 4 janvier. — On nous annonce de divers côtés que M. Blondin, fondé de pouvoirs du Crédit Lyonnais, où il était chargé du service des comptes spéciaux, a été arrêté cette après-midi.

Cette après-midi, au Palais de Justice, M. Blondin avait été mandé par M. Franqueville, qu'il a confronté avec M. Fontane.

BOURSE DE PARIS DU 5 JANVIER

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt
95 20	4 0/0	...	...	94 62	94 72	94 37
105 50	3 1/2 0/0	...	...	...	...	105 60
92 65	Italien	...	...	92 55	92 75	92 55
...	Banq. de France	...	...	3765	3765	3760
147	B. d'Escompte	...	...	148	147	143
645	Banq. de Paris	...	...	642	642	651
990	Crédit Foncier	...	...	967	978	970
732	Créd. Lyonnais	...	...	741	741	736
131	Crédit Mobilier	...	...	130	130	130
1465	Lyon	...	...	1452	1466	1460
1885	Nord	...	...	1840	1840	1835
20	Panama	...	...	...	20	20
2612	Suez	...	...	...	2605	2600
1380	Suez	...	...	...	1383	1383
635	Autrichiens	...	...	...	...	625
203	Lombards	...	...	...	207	207
151	Nord Espagne	...	...	...	146	140
173	Saragosse	...	...	...	...	173
625	Méridionaux	...	...	...	625	625
...	Métaux	...	...	...	...	...
498 42	Egypte	...	...	...	498 12	497 50
97 9/16	Hongrois	...	...	97 7/16	97 3/8	97 1/16
21 32	Turc	...	...	21 32	21 32	21 27
573 ..	Banq. Ottomane	...	...	573 43	573 75	572 81
6321 22	Extérieures	...	...	62 1/4	62 3/4	62 7/8
396 25	Rio-Tinto	...	...	398 75	398 75	395
116 25	Tharsis	...	...	...	116 87	115 96
22 1/16	Portugais	...	...	22 3/4	22 3/4	22 3/4
...	Consolidés	...	...	...	...	...
...	Russe 1880	...	...	...	...	...
96 50	Russe consolidé	...	...	96	96 25	96 25
78 50	Russe nouveau	...	...	...	78 40	78 40
...	Fonds d'Autriche	...	...	...	...	...
390	Dynamite	...	...	...	352	368
...	3 0/0 nouveau	...	...	...	...	...
117 50	Alpines	...	...	...	117 50	118 92
100	Cables	...	...	...	98	98
65 50	Russe Orient	...	...	...	65 45	65 45
...	Priorités	...	...	...	...	...
68	Mobilier espag.	...	...	...	68	69
...	3 0/0 amortiss.	...	...	...	...	...
...	C. d'Esc. nouv.	...	...	...	...	...
...	Générale	...	...	...	...	...
...	Est	...	...	...	...	...
...	Lyon (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Midi	...	...	...	...	...
...	Nord (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Orléans	...	...	...	...	...
...	Ouest	...	...	...	...	...
...	Anglais	...	...	...	...	...
...	Autriche or	...	...	...	...	...
...	Belge 3 0/0	...	...	...	...	...
...	Ville d'Amiens	...	...	...	...	...
...	Lille 1880	...	...	...	...	...
...	Lille 1863	...	...	...	...	...
...	Ville de Lyon	...	...	...	...	...
...	V. de Roubaix	...	...	...	...	...
...	Fives-Lille (act)	...	...	...	...	...
...	Téléphone	...	...	...	...	...
...	Voitures 4 0/0	...	...	...	...	...
...	Suez (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Cacérès	...	...	...	...	...
...	Asturies	...	...	...	...	...
...	Foncières 1888	...	...	...	...	...
...	Rente Foncière	...	...	...	...	...
...	Cacérès (act.)	...	...	...	...	...
...	Est (oblig.)	...	...	...	...	...
...	Midi (oblig.)	...	...	...	...	...
...	Bethune	...	...	...	...	...
...	Picardie	...	...	...	...	...
...	Nord-Est	...	...	...	...	...
...	Ouest (act.)	...	...	...	...	...
...	Orléans (oblig.)	...	...	...	...	...
...	Fives-Lill'e(obl.)	...	...	...	...	...

BOURSE DE LILLE DU 5 JANVIER

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Cours précéd.
Lille 60, r. 400	...	412 50	OBLIGATIONS		
» 63, r. 400	...	138 75	Tramw. Nord	...	432 50
» 68, r. 500	516	520	Union ln. N.	...	465
» 77, r. 500	...	519	Gaz de Wazem	...	520
» 84, r. 500	...	120	Chd. fer Econ.	...	508 75
» 84, 4 f.	...	405 25	Denain Anzin.	...	550
» 87, r. 400	407	407 50	Tréflerie	...	507 50
» 90, r. 500	...	500 25	CHARBONNAGES		
Roub.-Tourc.	...	49	Aniche, 4e	...	12755
Amiens	...	113	Anzin, 400e d.	...	4395
Dép. du Nord	407	407	Blanzy	...	1800
Tourcoing 1878	...	512	Bruay	...	43875
Armentier. 86	...	507 50	Bully-Grenay, 6e	3075	3075
Douai, libérée	...	504	Campagnac	...	550
» non lib.	...	501	Carvin	1350	1350
Verley, Decr.	...	1220	Courrières, 10e	4350	4400
Cie Platel et Cie	...	293	Crespin	...	235
Crédit d. Nord	...	151 25	Dourges	...	3700
H. Devilder	...	1050	Drocourt, 1/8e s.	...	9100
Banq. re Nord	...	500	Escarpelle	...	4960
Cie Esc. Roub	...	...	Epinac